



conditions de rachat de trimestres financé par l'employeur

Par **bethsaide**, le **07/01/2013** à **16:59**

Bonjour,

J'envisage de demander le rachat de 4 trimestres à la CARSAT et de le faire financer par mon employeur. Cela me permettrait de partir à 60 ans et 9 mois à taux plein.

Quelles sont les conditions cette opération en matière de cotisations sociales pour mon employeur et fiscales pour moi-même ?

Dois-je passer par une rupture conventionnelle ? ou mon employeur peut-il régler directement à la CARSAT ce rachat ?

Par **P.M.**, le **07/01/2013** à **17:23**

Bonjour,

Il n'y a pas normalement de rachat de trimestres dans ces conditions à ma connaissance, mais la CARSAT devrait pouvoir vous informer...